

***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
06 FEVRIER 2017***

L'an deux mil dix sept, le 06 février à 19 heures 00 à la Mairie, le Conseil Municipal d'OBERENTZEN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René MATHIAS, Maire.**

Membres présents : FRANTZ Nicole, KASTLER Véronique, ANTONY Hubert, HEGY Nicole, MEYER Théo, BRENDLE Bernard, WERTHE Christian, BRETZ Daniel, MULLER Jean-Louis, BAUER Huguette, ANTONY Patricia, JAEGGY Martin

Membres absents excusés : BOIL Corinne, REYMANN Frédéric, MEYER Théo

Pouvoirs : BOIL Corinne à KASTLER Véronique

Secrétaire de Séance : M ANTONY Hubert

Date de la convocation : 31 janvier 2017

La séance est ouverte à : 19 heures 00

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points :

- Complément aux délibérations concernant les échanges de terrains du Conseil de Fabrique et la vente JAEGGY François
- Autorisation de signature d'un avenant

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du 05 décembre 2016
- Délégation de signature
- Nouveau contrat Vialis
- Communauté de Communes : acceptation de nouvelles compétences
- ONF 2017
- Travaux
- Divers

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 DECEMBRE 2016

Le Maire informe :

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte rendu de la séance du 05 décembre 2016.

Après lecture le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2° DELEGATION DE SIGNATURE

M le Maire informe :

La délégation de signature a été utilisée pour la signature de Déclaration d'Intention d'Aliéner des biens de la famille BRUCK ZUMBIEHL.

3° NOUVEAU CONTRAT VIALIS

M le Maire informe :

Le contrat d'entretien de l'éclairage public avec la société Vialis est arrivé à échéance et il convient de le renouveler.

Un exemplaire du contrat a été transmis pour lecture aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent M le Maire à signer le nouveau contrat pour une durée de 4 ans.

4° COMMUNAUTE DE COMMUNES : ACCEPTATION DE NOUVELLES COMPETENCES

Monsieur le Maire expose :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié un certain nombre de compétences devant être exercées par les Communautés de Communes à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), elle a également modifié les conditions d'éligibilité des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique à la bonification prévue au quatrième alinéa du II de l'article L. 5211-29 du CGCT.

Dans ce contexte, le Conseil Communautaire a délibéré le 28 novembre 2016 pour mettre en conformité ses statuts et les Maires des neuf communes ont initié une réflexion visant à étendre les compétences de la Communauté de Communes à court et à moyen termes.

C'est ainsi que le choix a été fait de proposer au conseil communautaire d'exercer en commun dès cette année 2017 la compétence en matière de politique de la ville et notamment

dans ses composantes liées à l'insertion économique et les dispositifs locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

La modification statutaire inhérente ne pourra être effectuée par arrêté préfectoral qu'après avis favorable du conseil communautaire et de deux tiers des communes membres représentant la moitié de la population, ou l'inverse, ainsi que celui de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale.

Le conseil communautaire de la CCCHR a émis un avis favorable à la modification de ses statuts en date du 07 janvier 2017.

Chaque conseil municipal devra donc se prononcer dans les 3 mois à compter de la délibération de la CCCHR.

Il convient donc d'adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin selon le document ci-annexé qui ajoute le groupe de compétence optionnelle suivant :

« En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville »,

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16 ;*

***Vu** les statuts actuels de la communauté de communes approuvés par arrêté préfectoral du 12 juin 2015 ;*

***Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;*

***Vu** la délibération de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin en date du 07 janvier 2017 ;*

Après délibération,

***Le Conseil Municipal,
A l'unanimité ,***

- **Approuve** en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin telle que présentée ci-dessus et dans le document annexé.*

5° ONF 2017

M le Maire donne la parole à M ANTONY Hubert :

Concernant les travaux 2017 dans la forêt soumise à l'ONF :

Montant des travaux :

- *Maintenance parcellaire* 320 euros HT
- *Travaux sylvicoles* 2 450 euros HT
- *Lotissement* 870 euros HT

Recettes nettes prévisionnelles :

- *Coupes à façonner* 3 590 euros HT
- *Coupe en vente sur pied* 1 560 euros HT

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le plan de coupe 2017 proposé par l'ONF.

6° TRAVAUX

M le Maire expose :

L'Ason a fait exécuter des travaux de carrelage dans le Club House. Le montant de la facture s'élève à euros 1000 HT soit 1200 euros TTC. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge la facture.

Travaux à l'école : voir document joint

M le Maire propose de lancer les dits travaux pendant les vacances d'hiver/ou de Pâques

Panneaux de rues : le devis pour les panneaux de rues est parvenu en mairie une subvention d'un montant de 8 857, 80euros est déjà accordée et nous avons jusqu'en décembre 2018 pour en profiter.

Le devis pour l'entretien annuel des espaces verts 2017 est arrivé en mairie pour un montant de 9 046, 80 euros TTC

Après délibération les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent M le Maire :

- *à débiter les travaux de l'école*
- *à commander les panneaux de rues*
- *à signer le devis pour l'entretien annuel des espaces verts*
- *à payer la facture du carrelage du club house*

7° COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS CONCERNANT LES ECHANGES DE TERRAINS ET LA VENTE JAEGGY

M le Maire expose :

Lors des conseils municipaux des 03 et 24 octobre 2016 et il avait été convenu de l'échange de terrains entre la commune et le conseil de fabrique or les précisions quant aux sections et parcelles concernées avaient été omises :

Les terrains appartenant au conseil de fabrique sont les :

- *Section N° 22 Parcelle N° 58 Superficie 30 ares 50 centiares*
- *Section N° 22 Parcelle N° 59 Superficie 21 ares 20 centiares*
- *Section N°22 Parcelle N° 104 Superficie 23 ares 70 centiares*

Pour une superficie totale de 75 ares 40 centiares

Le terrain proposé en échange appartenant à la commune :

- *Section N° 22 Parcelle N° 193 Superficie 75 ares 40 centiares*
(Selon plans annexés)

Au prix de 70 euros / are

Les terrains sont échangés pour une surface équivalente en terrain agricole, et la commune s'engagera à financer des travaux pour l'église à concurrence de 3000 euros par are soit 226 200 euros, dans un délai de 3 ans à compter de la date de signature de l'acte.

*La parcelle appartenant à M JAEGGY François est cadastrée Section N°22 Parcelle N° 249 d'une superficie de 25 ares 10 centiares
(Selon plan annexé)*

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent les précisions à l'unanimité

8° AVENANT MARCHE DE TRAVAUX

M. le Maire rappelle que le Conseil a décidé, lors de la séance du 11 février 2013, la réfection de la voirie rue des Cerisiers (RD18bis I), rue du Parc et Impasse des Prés, et avait sollicité la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération qui l'a acceptée.

Par délibération en date du 27 août 2015, le conseil municipal a décidé d'attribuer entre autres le marché lot n° 1 "Voirie-Assainissement" à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 397.514,35 € HT (tranche ferme).

Dans l'intervalle, des travaux supplémentaires ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA, notamment la mise en décharge d'enrobés contenant des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), provenant du décroustage de la rue des Cerisiers (RD18bisI). Ces

travaux supplémentaires d'un montant de 144 616,26 € HT font l'objet d'un avenant n° 1 au marché de travaux d'Eurovia.

Il est précisé que ces travaux supplémentaires étant réalisés sur l'emprise de la route départementale (RD18bisI), préfinancés par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, ceux-ci seront pris en charge par le Département par le biais d'un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure n° 37/2015 conclu entre le Département du Haut-Rhin, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et la Commune d'Oberentzen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- autorise le Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin à signer l'avenant n° 1 susvisé présenté par l'Entreprise EUROVIA, en sa qualité de mandataire de l'opération selon la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue entre la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et la Commune d'Oberentzen du 4 juillet 2016,

- autorise le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure n° 37/2015 conclue entre le Département du Haut-Rhin, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et la Commune d'Oberentzen

9° DIVERS

M le Maire informe :

- *DP Fritsch Evelyne : le Conseil Municipal ne souhaite pas mettre en œuvre les emplacements réservés et demandera le retrait du projet*
- *Alerte incendie à l'école jeudi 09 février*
- *Toilettes école : la vétusté des sanitaires et l'usage intensif par les scolaires exigent une réflexion d'ensemble en vue de trouver une solution d'ensemble pour leur rénovation*
- *Périscolaire : M le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à l'éventuelle création d'une salle de mobilité complétée ou non d'un accueil périscolaire pour le futur. Au niveau du RPI il y a actuellement trop d'enfants et l'avenir du financement du transport scolaire, désormais assuré par le Conseil Régional, reste très incertain à partir de 2018.*
- *Le syndicat mixte de l'Ill augmente sa cotisation de 3 % pour l'année 2017, et à inscrit au budget une somme de 7000 euros pour la création d'un accès à la digue à partir de la rue de la Digue.*

La séance est levée à : 21 heures 00 minutes

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du 05 décembre 2016
- Délégation de signature
- Nouveau contrat Vialis
- Communauté de Communes : acceptation de nouvelles compétences
- ONF 2017
- Travaux
- Complément aux délibérations concernant les échanges de terrains et la vente JAEGGY
- Avenant marché de travaux
- Divers

| <i>NOM</i> | <i>PRENOM</i> | <i>FONCTION</i> | <i>SIGNATURE</i> | <i>PROCURATION</i> |
|----------------|-------------------|--------------------------------|------------------|--------------------|
| <i>MATHIAS</i> | <i>René</i> | <i>Maire</i> | | |
| <i>BRENDLE</i> | <i>Bernard</i> | <i>1^{er} Adjoint</i> | | |
| <i>ANTONY</i> | <i>Hubert</i> | <i>2^{ème} Adjoint</i> | | |
| <i>HEGY</i> | <i>Nicole</i> | <i>3^{ème} Adjoint</i> | | |
| <i>ANTONY</i> | <i>Patricia</i> | <i>CM</i> | | |
| <i>BAUER</i> | <i>Huguette</i> | <i>CM</i> | | |
| <i>BOIL</i> | <i>Corinne</i> | <i>CM</i> | | <i>V. KASTLER</i> |
| <i>BRETZ</i> | <i>Daniel</i> | <i>CM</i> | | |
| <i>FRANTZ</i> | <i>Nicole</i> | <i>CM</i> | | |
| <i>JAEGGY</i> | <i>Martin</i> | <i>CM</i> | | |
| <i>KASTLER</i> | <i>Véronique</i> | <i>CM</i> | | |
| <i>MEYER</i> | <i>Théo</i> | <i>CM</i> | | |
| <i>MULLER</i> | <i>Jean-Louis</i> | <i>CM</i> | | |
| <i>REYMANN</i> | <i>Frédéric</i> | <i>CM</i> | | |
| <i>WERTHE</i> | <i>Christian</i> | <i>CM</i> | | |